



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Mutation

Date de publication: SHAB - 05.12.2019

Numéro de publication: HR02-1004775437

Canton: BE

Entité de publication:

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation VOH SA, Courtelary

VOH SA

La Praye 5a

2608 Courtelary

VOH SA, à Courtelary, CHE-114.318.503, société anonyme (No. FOSC 196 du 10.10.2018, Publ. 1004473427). Personne(s) et signature(s) radiée(s): Châtelain, Loïc, de Schelten, à Tramelan, avec procuration collective à deux avec un administrateur. Inscription ou modification de personne(s): Vaucher, Richard, de Val-de-Travers, à Tramelan, président du conseil d'administration, avec signature individuelle [précédemment: de Fleurier, président, avec signature individuelle]; Grisel, Denis, de Val-de-Travers, à Evillard, membre du conseil d'administration, avec signature collective à deux avec un autre membre du conseil d'administration [précédemment: membre du conseil d'administration, avec signature collective à deux avec un autre administrateur]; Jacot-Descombes, Jacques, de Le Locle, à Fontaines NE (Val-de-Ruz), membre du conseil d'administration, avec signature collective à deux avec un autre membre du conseil d'administration [précédemment: membre du conseil d'administration, avec signature collective à deux avec un autre administrateur]; Mercier, Nathalie, de Val-de-Travers, à Tramelan, membre du conseil d'administration, avec signature collective à deux avec un autre membre du conseil d'administration [précédemment: administratrice, avec signature collective à deux avec un autre administrateur]; Vaucher-Habegger, Danielle, de Val-de-Travers, à Tramelan, membre du conseil d'administration, avec signature individuelle [précédemment: de Fleurier, administratrice, avec signature individuelle].

Registre journalier no 18411 du 02.12.2019

Précédente publication dans la FOSC: no 196, Date: 10.10.2018

Point de contact: Handelsregisteramt des Kantons Bern